

1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

Agent d'accompagnement en station thermale et en centre de maintien en forme

2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

3. Eléments de compétences acquis

- 1) Capacités générales ou techniques : - Connaissance des bases d'anatomie et physiologies élémentaires, nécessaires à la compréhension des techniques de maintien en forme
- Connaissance et application des bases en diététique et les notions d'équilibre alimentaire
- Connaissance des différentes techniques de relaxation, et drainages en vigueur dans les entreprises
- 2) Compétences méthodologiques et professionnelles :
- Maîtrise des techniques d'organisation et de gestion de son poste de travail (gestion de la fatigue physique, accueil, prévention des accidents du travail...)
- Connaissance et maîtrise des techniques d'accueil et de conseil des clientèles
- Connaissance et maîtrise des techniques de maintien en forme et de leurs bienfaits
- Connaissance des appareils utilisés et des consignes de sécurité en vigueur dans les entreprises
- Connaissance et application des grands principes d'hygiène : facteurs de risques infectieux et méthodes de prévention
- Connaissance des techniques et produits nécessaires aux soins d'esthétique corporelle
- Connaissance des gestes et des mouvements ergonomiques pour l'agent au poste de travail, le client ou le patient

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteurs d'activité :

- Thermalisme - Thalassothérapie
- Remise en Forme
- Balnéothérapie

Type d'emploi accessibles :

- Agent thermal - Agent en hydrothérapie
- Agent d'accompagnement en station thermale et en centre de maintien en forme

Code(s) ROME :

- D1208 - Soins esthétiques et corporels
- D1203 - Hydrothérapie

Références juridiques des réglementations d'activité :

-

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

THALATHERM - Formation Conseil

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

-

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

-

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 3
 Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 3

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences
 11 rue Scribe 75009 Paris

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation
Accords internationaux de reconnaissance des qualifications
Base légale

Date de décision d'enregistrement : -
 Durée de l'enregistrement : -
 Date d'échéance de l'enregistrement : 24/10/2011

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

En contrat de professionnalisation	Oui
Par expérience	Oui
Après un parcours de formation continue	Oui
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Oui
Par candidature individuelle	Oui

7. Information complémentaire
Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

-

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass>